



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2018

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 56

Votants : 70 (dont 14 procurations)

N°38

OBJET :

**DYNAMISATION DU
CŒUR DE VILLE DE
VILLE DE VICHY :**

**CONVENTION CADRE
PLURIANNUELLE
ACTION CŒUR DE
VILLE DE VICHY**

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture

le : - 3 OCT. 2018

Publiée ou notifiée

le : - 3 OCT. 2018

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. E. CUISSET - J.S. LALOY - F. SZYPULA – M. AURAMBOUT - J. GAILLARD - J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - C. BENOIT - A.G. CROUZIER - A. DUMONT - F. GONZALES – P. MONTAGNER - I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. F. MINARD - N. RAY – J. ROIG - J.M. GUERRE – J.P BLANC (à partir de la question n°7) - C. CATARD – C. SEGUIN – P. COLAS – R. LOVATY – C. BERTIN – A. CORNE – B. BAYLAUCQ – A. DAUPHIN - JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) – MC. VALLAT – JM. LAZZERINI – M. MORGAND – A. GIRAUD – M. MONTIBERT – JD. BARRAUD – G. DURANTET - B. AGUIAR – C. FAYOLLE – G. MARSONI – C. DUMONT – E. GOULFERT - M. GUYOT – A. CHAPUIS - M. MERLE - C. BOUARD – P. BONNET – C. MALHURET – E. VOITELLIER - B. KAJDAN - M. JIMENEZ – JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - MO. COURSOL - F. SKVOR – C. LEPRAT – JP. SALAT, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. F. DUBESSAY à J. ROIG – P SEMET à JY. CHEGUT (de la délibération n°1 à la délibération n°41A/ et à partir de la délibération n°42B/) - F. HUGUET à MC. VALLAT - J. COGNET à A. DAUPHIN – JM. BOUREL à B. AGUIAR - J. BLETTERY à F. SZYPULA - G. MAQUIN à JJ. MARMOL (de la délibération n°1 à la délibération n°22 et à partir de la délibération n°27) - YJ. BIGNON à C. BENOIT - JL GUITARD à B. KAJDAN - S. FONTAINE à F. AGUILERA - MC. STEYER à C. LEPRAT - C. GRELET à E. VOITELLIER - C. POMMERAY à F. SKVOR - M.J. CONTE à G. MARSONI, Conseillers Communautaires.

Absents excusés : Mmes et MM. J. JOANNET - F. SEMONSUT - H. DUBOSCQ - N. COULANGE – M. CHARASSE - F. BOFFETY - W. PASZKUDZKI, Conseillères Communautaires.

Secrétaire : M. J.S. LALOY, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération prise par Vichy communauté le 28 septembre 2017, approuvant la révision générale du PLU de Vichy et le débat sur les orientations du programme

d'aménagement et de développement durable organisé en conseil municipal de Vichy le 25 septembre 2015,

Vu le projet d'agglomération voté le 18 juin 2015 et actualisé le 28 septembre 2017 dans lequel l'amélioration des cœurs de bourg et des centres villes est affichée comme une priorité,

Vu le nouveau dispositif « cœur de ville » initié par le ministère de la cohésion des territoires et notamment la circulaire du 16 avril 2018 visant à annoncer la liste des communes retenues pour être bénéficiaires du programme « Action cœur de ville », désignant la ville de Vichy,

Vu la commission permanente du Conseil Départemental de l'Allier du 23 avril 2018, validant la liste des communes lauréates à l'appel à projet « redynamisation des centres villes et des centre-bourgs » et l'inscription de Vichy dans ce nouveau dispositif,

Considérant les objectifs du programme d'aménagement et de développement durable de Vichy :

- Vichy moteur de l'agglomération,
- Promouvoir un habitat attractif,
- Valoriser le patrimoine environnemental et paysager,
- Améliorer et diversifier le système de déplacement,
- Renforcer le tissu économique,
- Développer l'attractivité touristique,

Considérant les démarches d'ores et déjà initiées au travers les réponses aux appels à projet qui montrent l'ambition de la ville de Vichy de mener une action sur l'offre de logements, de participer au rééquilibrage commercial centre-périphérie, de garantir la mise en valeur du patrimoine, des espaces public et de réfléchir à de nouvelles mobilités locales,

Considérant que depuis l'automne 2017 la dynamique s'est traduite du point de vue organisationnel par :

- la création par la ville de Vichy d'une direction du projet de ville et le recrutement d'un manager de centre ville,
- la mise en place d'une équipe projet réunissant régulièrement des techniciens de la ville de Vichy et de l'agglomération,
- la création d'une Commission cœur de ville réunissant les élus de la ville dont les délégations participent à la transformation du cœur de ville,
- la création d'ateliers de travail avec les commerçants leur permettant d'être force de proposition et ouvrant un espace de co-construction sur les quatre thèmes suivants : mobilité/stationnement, animation de la ville, nouveaux services et charte.

Considérant qu'une grande concertation citoyenne « Vichy 2030 » a été menée avec un niveau élevé de participation aux questionnaires (2206),

Considérant que la candidature de la ville de Vichy à l'inscription à l'UNESCO constitue un levier exceptionnel pour l'attractivité du bassin de Vichy et que la

redynamisation du cœur de ville est menée en parfaite coordination avec le projet UNESCO «Great Spas of Europe »,

Considérant que le premier comité de projet cœur de ville réunissant l'ensemble des financeurs pour ce nouveau dispositif s'est réuni le 23 mai 2018,

Considérant que les axes thématiques proposés dans le cadre du dispositif « Cœur de ville » sont les suivants :

- 1/ De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville,
- 2/ Favoriser un développement économique et commercial équilibré,
- 3/ Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- 4/ Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine,
- 5/ Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Considérant que chaque fiche action fera l'objet d'une signature avec les partenaires financiers concernés,

Propose au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'engagement du conventionnement pluriannuel du nouveau dispositif « Cœur de ville » et son projet de convention cadre - comprenant en annexe 6 un plan d'actions- joint à cette présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention validée par les partenaires et toutes pièces administratives se rapportant à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

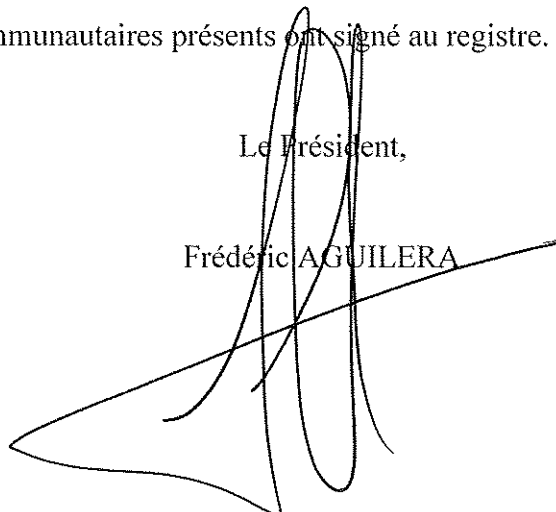
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté, le 20 septembre 2018.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE DE VICHY

Sommaire

CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION CŒUR DE VILLE	1
Sommaire	1
Préambule	3
Article 1. Objet de la convention	9
Article 2. Engagement général des parties	9
Article 3. Organisation des collectivités	10
Article 4. Comité de projet	13
Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention	13
Article 6. Phase d'initialisation	14
6.1. Réalisation du diagnostic	14
6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville	17
6.3. Mise en œuvre des actions matures	17
6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation	19
Article 7. Suivi et évaluation	19
Article 8. Traitement des litiges	19
ANNEXES	21
Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic	21
Annexe 2 – Document de présentation du projet	21
Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention	22
Annexe 4– Calendrier détaillé du projet	22
Annexe 5 – Budget détaillé du projet	22
Annexe 6 – Fiches Actions (<i>pour actions 2018 et ultérieures</i>)	23

DOCUMENT PROJET

ENTRE

- La Commune de VICHY représentée par son maire FREDERIC AGUILERA ;
- La Communauté d'agglomération VICHY COMMUNAUTE représentée par son président FREDERIC AGUILERA.

ci-après, les « **Collectivités bénéficiaires** » ;

d'une part,

ET

- L'Etat représenté par par Madame Marie - Françoise LECAILLON Préfète du département de l'Allier
- Le groupe Caisse des Dépôts et Consignations représentée par [XX],
- Le groupe Action Logement représenté par [XX],
- L'Agence Nationale de l'Habitat représentée par Madame Marie - Françoise LECAILLON Préfète du département de l'Allier en qualité de déléguée départementale et M Claude RIBOULET, président du conseil départemental au titre de la collectivité délégataire pour le département de l'Allier .
- Le Département de l'Allier représenté par le président du conseil départemental M. Claude RIBOULET

ci-après, les « **Partenaires financeurs** »

d'autre part,

AINSI QUE (optionnel)

• Le Conseil Régional Auvergne Rhone Alpes

ci-après, les **Autres Partenaires locaux**,

La chambre de commerce et d'industrie de l'Allier

La Chambre des métiers de l'Allier

Il est convenu ce qui suit.

Préambule

Les villes qui ont une fonction de centralité pour leur bassin de vie et qui constituent un pôle de rayonnement régional, dénommées « villes moyennes » ou « villes intermédiaires » regroupent près d'un quart de la population et de l'emploi. Ces villes constituent un maillon indispensable de la structuration du territoire français, en métropole comme en Outre-Mer, entre l'espace rural et les grandes agglomérations.

C'est ce rôle que le programme « Action cœur de ville » (« le programme »), engageant le Gouvernement sur la durée de la mandature et des partenaires publics et privés, vise à conforter. Il doit permettre, par une approche globale et coordonnée entre les acteurs, de créer les conditions efficaces du renouveau et du développement de ces villes, en mobilisant les moyens de l'État et des partenaires en faveur de la mise en œuvre de projets (« le projet ») de renforcement des « cœurs de ville », portés par les communes centres et leurs intercommunalités.

Élaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leur dimension économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

« Action cœur de ville » permettra, sur la durée du quinquennat, de donner une nouvelle place à ces villes dans les priorités du pays. C'est une expression de la nouvelle politique de cohésion des territoires.

Le programme concerne 222 villes bénéficiaires, dont certaines en binôme, présentées le 27 mars 2018.

La Commune de VICHY est bénéficiaire du programme. Son cœur de ville présente en effet les enjeux suivants :

Un patrimoine historique exceptionnel et une activité thermale qui forment un levier stratégique de développement et d'attractivité

Vichy a hérité de son histoire thermale un patrimoine remarquable (thermes, Opéra, villas éclectiques, grands hôtels, casino, hippodrome, golfs, parcs à l'anglaise...) qui lui confère un rôle moteur par rapport aux autres communes de l'agglomération et en font un pôle d'attraction bien au-delà.

Ce patrimoine est resté dans état de conservation globalement satisfaisant pour plusieurs raisons : l'activité du thermalisme n'a jamais connu d'interruption ; le bâti a fait l'objet d'un vaste programme de réhabilitation notamment grâce au Plan de relance thermal lancé en 1987 par l'Etat, la Ville et le Département ; plusieurs opérations de reconversion de bâtiments thermaux historiques ont été menées en se basant sur la restauration de leur architecture ; la présence de la voiture a été contenue dans le cœur historique en redonnant une large place aux piétons via une rénovation qualitative des espaces publics. Dans chaque cas, c'est le confortement de la qualité et de l'offre d'accueil qui a été recherché : tourisme régional de proximité, tourisme d'affaire et de congrès, tourisme sportif, enseignement du français aux étrangers, pôle intermodal, etc.

La richesse de ce patrimoine urbain, architectural et paysager a également pu être protégée et mise en valeur grâce d'une part au classement et à l'inscription de nombreux édifices au titre des Monuments historiques et d'autre part aux prescriptions de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) mise en place dès 1991 et qui est devenue en 2016 une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Toutefois, certains éléments emblématiques de ce patrimoine, comme le Parc des Sources, présentent encore un état de conservation problématique et doivent être rénovés et mis en valeur pour pleinement renforcer l'attractivité du cœur de ville.

A l'heure où la cité thermale de Vichy pourrait connaître une reconnaissance internationale à travers sa démarche d'inscription sur la Liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, il devient urgent de finaliser la rénovation du cœur de la cité thermale et d'amplifier la qualité d'accueil, notamment par une offre plus complète intégrant visites et services (visites du patrimoine, mise en valeur des sources, accès facilité aux bains, développement muséographique...).

En effet, Vichy prépare actuellement un dossier de candidature pour une inscription sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO, aux côtés de 10 grandes villes thermales européennes. Réunies au sein de la série transnationale intitulée « Great Spas of Europe » (Les Grandes villes d'eaux d'Europe), ces villes d'eaux témoignent d'un développement urbain original en lien direct avec une conception de la nature qui se transforme au 18^e siècle ; où les eaux sont le prétexte à la construction de lieux de rencontres associant santé et villégiature et conciliant commodités urbaines et bienfaits de la nature.

Unique représentante de la France, Vichy a obtenu en 2014 son inscription sur la « liste indicative » présentée par la France à l'UNESCO. Pilotée par la République tchèque, cette candidature collective doit être déposée en janvier 2019 pour une reconnaissance, au plus tôt, en juin 2020.



CANDIDATE FOR WORLD HERITAGE (UNESCO)

Dans le cadre de cette démarche d'inscription, Vichy élabore son plan de gestion autour duquel sont réunis progressivement tous les acteurs locaux impliqués dans la valorisation du thermalisme et de son patrimoine.

Dans la perspective de l'inscription et de la hausse prévisible de la fréquentation touristique, Vichy poursuit sa politique urbaine et touristique afin de révéler encore davantage la richesse du thermalisme et de son patrimoine, et pour le rendre accessible au plus grand nombre. L'objectif étant de permettre à tous les visiteurs de se plonger dans l'atmosphère unique d'une ville thermale à travers, bien sûr, son offre de soins et de bien-être mais aussi son architecture, son urbanisme paysager, ses animations culturelles, etc..

Les aménagements programmés autour du Lac d'Allier, la création de la voie verte régionale et le projet de développement du « plateau d'économie sportive » sont des leviers complémentaires contribuant à l'atteinte d'un même objectif : (re)faire de Vichy la « Reine des villes d'eaux ».

Une destination étudiante et universitaire qui s'affirme

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche doit également être considéré comme un enjeu fort en termes d'identité et d'attractivité du territoire, que ce soit pour le renforcement des relations avec le Pôle métropolitain Clermont Vichy Auvergne ou pour le confortement conventionnel du partenariat et dans la complémentarité avec la nouvelle université fusionnée Université Clermont Auvergne. Cet avantage obtenu grâce aux efforts accomplis par l'agglomération, avec la création du Pôle Universitaire « Lardy » en 2001, est aujourd'hui à préserver et à développer dans une perspective de spécialisation plus visible à l'échelle de la grande région, sur les 4 axes retenus dans le SRESRI (Schéma Régional Enseignement Supérieur Recherche et Innovation révisé en 2016) :

- Thermalisme et Pleine Santé,
- MultiMedia et langues,
- Excellence Sportive,
- Gestion des grandes rivières /GEMAPI.

Le développement du site de Vichy doit également s'appuyer sur l'esprit « Campus » pour demeurer un site universitaire territorialisé attractif. Jouer la carte d'un site de proximité qualitatif et de taille humaine offrant la possibilité à de nombreux jeunes d'accéder à un niveau d'études supérieures accessible. Avec un objectif affiché et réalisable de 3000 étudiants d'ici 10 ans.

Une ville centre qui regagne des habitants mais qui connaît dans le même temps un vieillissement de sa population

La population totale de la ville de Vichy était de 33 506 habitants en 1968, 27 714 en 1990 et 25 235 vingt ans plus tard en 2010. Depuis 2009 la tendance évolue positivement avec 24774 habitants en 2010

et 25 502 habitants en 2015. Mais cette légère progression ne cache pas un vieillissement de la population avec la tranche des 60-74 ans qui est désormais la plus représentée (20,1% en 2014).

Néanmoins, le nombre de ménages est en progression tandis que leur taille, inférieure à celles de la Communauté d'Agglomération et de l'Allier, diminue. Les ménages d'une personne sont surreprésentés (59,1%) contre seulement 20,3 % de couples sans enfants et 10,1 % de familles (couples avec enfants).

Il conviendra de redonner aux jeunes, aux familles, aux cadres, aux classes moyennes l'envie et l'opportunité de vivre en centre-ville. Les freins sont nombreux : qualité dépréciée de l'habitat, manque de variété de l'offre, stationnement résidentiel à améliorer, le travail à conduire sera incontestablement multithématiques.

Un parc de logements ancien qui connaît une vacance structurelle

Le niveau de vacance dans le parc privé est particulièrement important. En 2009, il y avait 4 227 logements vacants dont 3 734 appartements et 493 maisons. En 2014, 71,9 % des logements sur Vichy sont des résidences principales. Leur nombre est en légère progression, due au rythme élevé de construction de nouveaux logements sur la période 1999-2014. Pour autant, ce sont particulièrement les résidences secondaires et les logements vacants qui ont le plus augmenté entre 1999 et 2014, avec respectivement 22,57 % et 28,41 %.

De plus, il convient de rappeler que le parc de logements de Vichy est globalement ancien, avec plus de la moitié (56,8 %) de logements construits avant 1949. La part du parc récent, construit depuis 1999, n'est que de 6,2 %. A l'échelle intercommunale, Vichy est la commune qui concentre le plus de logements anciens.

Dans ce contexte la Ville souhaite poursuivre son action en faveur de la rénovation et de l'attractivité de l'habitat de centre-ville. Elle va donc rechercher à développer :

- une offre permettant d'accueillir de jeunes ménages en vue d'une nouvelle dynamique démographique
- une mixité sociale de la population résidente dans le centre-ville.

La communauté d'agglomération a engagé sur le territoire de Vichy comme sur le reste l'ensemble de son périmètre une OPAH et une OPAH RU depuis 2013. Un évaluation est actuellement en cours, elle a été confiée au cabinet FS Conseil.

Un pôle commerçant encore très développé mais confronté au phénomène de la vacance

Le pôle commerçant de Vichy constitue un important moteur économique avec la présence de plus de 500 commerces dans l'hyper-centre. Malgré un renouveau d'attractivité du centre-ville suite plusieurs opérations d'aménagement, celui-ci est encore fragile et se trouve confronté depuis plusieurs années à une progression de la vacance commerciale. En effet, le panorama de la vacance commerciale en France en 2015, mené par l'Institut pour la ville et le commerce en partenariat avec Inspection générale des Finances, dresse un constat négatif du taux de vacance commerciale à Vichy, avec un taux supérieur à 15%, donc plus élevé que la moyenne nationale (taux moyen passé de 6,1% en 2001 à 10,4% en 2015).

Afin de soutenir et de renforcer l'activité commerciale de son centre-ville, Vichy a initié fin 2017 un travail de définition de sa stratégie de revitalisation et de promotion du commerce. L'une des premières étapes a été la conduite le 10 novembre 2017 avec les principaux acteurs du commerce de centre-ville d'un diagnostic en marchant de l'hyper-centre et dont sont ressortis les éléments clefs suivants (Matrice AFOM) :

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> - Vichy est une belle ville - Vichy a la chance d'avoir encore un hyper-centre avec des rues dynamiques sur le plan commercial (ex : rue Georges Clemenceau, rue Wilson) - Le Vieux-Vichy est un quartier intéressant et qui a du potentiel 	<ul style="list-style-type: none"> - Trop de locaux commerciaux vacants (impactant l'atmosphère et la commercialité de certaines rues) - Présence de plusieurs immeubles vacants aux façades dégradées qui nuisent à l'image de la ville et impactant la commercialité de certaines rues (Elysée Palace, Vert Galant, Hôtel Universel, Hôtel Henri IV) - Surreprésentation de certaines activités qui nuisent à la diversité commerciale et l'animation des rues (banques, agences immobilières, assurances) - Un carrefour des Quatre Chemins trop bruyant et chargé de voitures - Des passages tristes pas suffisamment mis en valeur - Un défaut global de signalétique pour les piétons mais aussi pour les voitures à certains endroits (indiquant notamment les parkings et/ou les principaux sites comme le Grand Marché, la Poste, la Mairie, etc.) - Un plan de circulation à revoir (entrée de ville, circulation dans le cœur urbain...) - Une place du piéton pas respectée ou mis à mal dans certaines rues (carrefour Quatre Chemins, rue Georges Clemenceau) - Rien qui rappelle l'identité de Vichy dans certains lieux stratégiques (parvis de la gare, entrée de ville du Pont de Bellerive)
<ul style="list-style-type: none"> - Le Grand marché est au cœur de l'activité commerçante de Vichy mais en même temps à l'extérieur du centre-ville 	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation de la rue Wilson (effet dynamisant sur le reste des rues commerçantes adjacentes) - Réaménagement de l'entrée au cœur historique et thermal (effet positif sur le vieux vichy et l'axe Aristide Briand si accès voitures limité et piétonisation plus importante) - Des passages qui, sous réserve d'une mise en valeur, pourraient donner une vraie identité à la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Perte de certaines activités en centre-ville qui étaient génératrices de flux (EDF, Pôle Emploi) et dont le futur remplacement n'est pas encore connu.

Un niveau d'équipement culturel et sportif exceptionnel dont le maintien implique une consolidation permanente du niveau de prestation pour attirer davantage de visiteurs et de clients

Vichy a hérité de son histoire thermale des équipements structurants qui lui ont permis de développer des activités économiques et d'offrir des services qui ont un impact direct sur la vitalité de son cœur urbain. En plus de la présence des équipements thermaux (propriété de l'Etat), la ville dispose (directement ou indirectement depuis le transfert de certaines compétences à l'agglomération) de nombreux d'équipements sportifs et culturels d'envergure (le Centre Omnisports, le Lac d'Allier, le Golf, le stade équestre du Sichon, le Palais des Congrès-Opéra et le Palais du Lac ...) dont elle a fait des vecteurs de développement économique et touristique.

Aujourd'hui tous ces équipements participent à l'attractivité de Vichy en permettant d'accueillir des manifestations d'envergure (Ironman...) et d'attirer des flux vers le cœur commerçant. Mais ces équipements doivent, pour se maintenir, consolider leur niveau de prestation et attirer davantage de visiteurs et de clients. Le modèle économique constitue une préoccupation car pour certains équipements des investissements conséquents sont nécessaires.

Une accessibilité et une mobilité multimodale à conforter

L'accès routier à Vichy est facilité dans la mesure où la ville bénéficie d'une situation géographique qui la situe à la croisée d'un réseau autoroutier Nord-Sud (A71/A75) et Est-Ouest (A89). Sur le plan ferroviaire, la ville est desservie quotidiennement par plusieurs lignes avec notamment des liaisons directes pour Paris (2h50) et Lyon (1h45). Les temps de trajets relativement importants au regard des distances créent une situation relativement insatisfaisante en termes d'accès ferroviaire.

Pourtant, la gare de Vichy enregistre chaque année plus d'1 million de mouvements de voyageurs, tous réseaux confondus et plus de 500 000 mouvements de voyageurs pour les seuls Train Express Régional (TER), en particulier vers la métropole régionale, Clermont-Ferrand. Sur le site cohabitent différents modes de transports collectifs (environ 270 trajets de bus urbains transitent au quotidien par la gare) et individuels (location de vélos, taxis, véhicules avec chauffeur), proposant une alternative à l'utilisation systématique de l'automobile. La desserte et l'accessibilité sont des conditions essentielles au développement de l'agglomération - la 2ème d'Auvergne - et de sa ville centre. C'est dans ce sens, que la Ville de Vichy, Vichy Val d'Allier, la SNCF et Réseau Ferré de France ont créé un véritable Pôle d'Echanges Intermodal (regroupement de tous les modes de transports).

Sur le plan urbain, Vichy est une ville facile à vivre pour les déplacements locaux. Sa topographie plane, sa taille et son organisation urbaine (concentration des fonctions dans un périmètre réduit) en font une ville aisément parcourable à pied et à vélo. Rattachée à la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, elle bénéficie d'un réseau de bus de ville comprenant 9 lignes dont la plupart desservent le cœur de la cité thermale.

Un certain nombre de mesures ont déjà été engagées par la collectivité pour surmonter les difficultés identifiées parmi lesquelles peuvent être citées :

- Mise en place en 1991 d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en cours de transformation en Site Patrimonial Remarquable (SPR) ;
- Restauration du Grand Casino pour reconvertir en Palais des Congrès (1995) ; Reconversion de la friche thermale des Bains Lardy en Pôle Universitaire « Lardy » (2001) ; création d'un pôle intermodal autour de la gare de Vichy (2009) ;
- Depuis 1991, plusieurs OPAH (Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat) ont permis de réhabiliter plus de 1 300 logements et de sortir 566 logements de la vacance. La ville de Vichy est actuellement couverte par une OPAH communautaire (2013-2018) actuellement en cours d'évaluation ;
- Depuis 2002, on recense 17 Opérations de Restauration Immobilière (ORI) portant sur des friches hôtelières ou des villas

DOCUMENT PROJET

- Depuis les années 1990, plusieurs opérations d'aménagement au niveau du centre-ville ont été réalisées et ont permis une revitalisation du tissu commercial : création d'un plateau piétonnier, réorganisation du stationnement (création de 3 parkings souterrains en hyper-centre pour un total de 1300 places), création du centre commercial des Quatre Chemins (ouvert en 2002), rénovation du Grand Marché Couvert (2006), rénovation de la rue de Paris (2011), aménagement des promenades et des plages du Lac d'Allier (2013-2014), rénovation en cours d'achèvement de la rue Wilson (juin 2018) ;

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le cœur de ville de l'agglomération de VICHY appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les partenaires financeurs, ainsi que d'autres acteurs mobilisés ou à mobiliser.

La préparation des éléments constitutifs de demande d'inscription à l'UNESCO, des JO 2024 et l'ensemble de la stratégie construite pour le renouveau de la Reine des Villes d'eaux devra s'accompagner d'une mise en réseau des acteurs du territoire.

Le programme s'engage dès 2018 par la signature d'une convention-cadre et les premiers investissements des signataires.

Article 1. Objet de la convention

La présente convention-cadre (« la convention »), a pour objet de décrire les modalités de mise en œuvre du programme dans la commune de Vichy. Elle expose l'intention des parties de s'inscrire dans la démarche du programme et précise leurs engagements réciproques.

Article 2. Engagement général des parties

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- L'Etat s'engage (i) à animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ; (ii) à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; (iii) à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.
- la Ville de Vichy et Vichy Communauté, s'engagent (i) à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire, en phase d'initialisation comme en phase de déploiement ; (ii) à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.
- Les partenaires financeurs s'engagent dans le cadre rappelé ci après à (i) instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités ; (ii) mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées.
- La Caisse des Dépôts, dans le cadre de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du Programme Action Cœur de Ville en mobilisant dans les cinq années à venir des moyens visant notamment à :
 - Soutenir l'accès à l'ingénierie et aux meilleures expertises. Ces moyens pourront contribuer aux diagnostics territoriaux et à l'élaboration du projet et plan d'actions pour la redynamisation du cœur de la ville et de l'agglomération de Vichy. Seront prioritairement retenues les actions dédiées aux projets économiques, commerciaux, touristiques... ;
 - Contribuer à l'expertise opérationnelle portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de portage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la caisse des dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
 - Accompagner les démarches innovantes et l'amorçage de solutions SMART, les infrastructures numériques et les réseaux d'objets connectés ;
 - Financer sous forme du Prêt Rénovation Urbaine Action Cœur de Ville, les opérations incluses dans le périmètre des futures Opérations de Revitalisation Territoriale (ORT) (après l'adoption de la loi ELAN)

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Caisse des Dépôts sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le correspondant qui siège au comité local de projet, un référent unique de la Banque des Territoires avec lequel ils pourront examiner les modalités de travail, d'échange et de saisine de l'offre CDC Cœur de Ville.

En outre, l'intervention de la Caisse des Dépôts en faveur de la rénovation énergétique des bâtiments publics des collectivités est inscrite dans le Grand Plan d'Investissement 2018-2022.

DOCUMENT PROJET

L'Etat souhaite renforcer les efforts de réduction de la consommation énergétique des collectivités à travers la rénovation des bâtiments publics.

C'est l'objet de l'initiative 2 : « réduire l'empreinte énergétique des bâtiments publics, au sein de « l'axe 1 : Accélérer la transition écologique ».

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts a été sollicitée par l'Etat pour investir 500 Millions € de fonds propres sur 5 ans pour la rénovation énergétique du patrimoine des collectivités territoriales. Et mettre en place 2 Milliards € de prêts sur fonds d'épargne. Dans le même temps la Caisse des Dépôts mobilisera des crédits d'ingénierie déconcentrés pour accompagner les collectivités et leur permettre de définir le mode opératoire le plus adapté à leurs besoins et leur projet. Cette mission sera concrétisée à travers la signature d'une convention entre le Premier Ministre et le Directeur Général de la Caisse des Dépôts.

Le programme du Grand Plan d'Investissement vise prioritairement la rénovation énergétique des bâtiments des collectivités territoriales, en particulier les bâtiments éducatifs. Compte tenu de leurs poids dans les dépenses énergétiques, les projets d'amélioration de la performance de l'éclairage public font également partie du programme.

Au titre de l'investissement en fonds propres, la CDC se positionne de 2 manières : en qualité de tiers-investisseur dans les Marchés de Partenariat de Performance Energétique (MPPE) et en qualité de tiers-financeur dans le dispositif (intracting) d'avances remboursables sur fonds propres pour la réalisation par la collectivité d'actions de performance énergétique à temps de retour rapide.

- Action Logement, aux termes d'une convention signée avec l'Etat le 16 janvier 2018 et couvrant la période 2018-2022, s'est engagée, à l'initiative des partenaires sociaux, à financer la rénovation immobilière des centres des villes moyennes, et accompagner les collectivités locales qui portent un projet global de redynamisation de leur centre et de rééquilibrage de leur tissu urbain et péri-urbain.

Pour Action Logement, l'enjeu est de contribuer en priorité au renouvellement de l'offre locative de logements afin de :

- répondre aux demandes des salariés, notamment des jeunes actifs, et aux besoins des entreprises sur ces territoires, pour accompagner la dynamique de l'emploi ;
- contribuer aux objectifs de mixité sociale et à la politique de rénovation énergétique du parc ancien.

Action Logement mobilise pour ce programme la somme de 1,5 Milliards d'euros sur 5 ans. Le financement se fera sous forme de prêts et subventions en faveur des opérations d'acquisition restructuration et réhabilitation d'immeubles de logement menées par des opérateurs publics ou privés, dans le cadre d'opérations d'aménagement initiées par les collectivités locales et en partenariat avec elles et les acteurs économiques du territoire.

- Le Conseil départemental s'engage à étudier dans les meilleurs délais les propositions d'actions qui lui seront soumises dans le cadre de ses dispositifs de soutien aux projets des collectivités

Article 3. Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

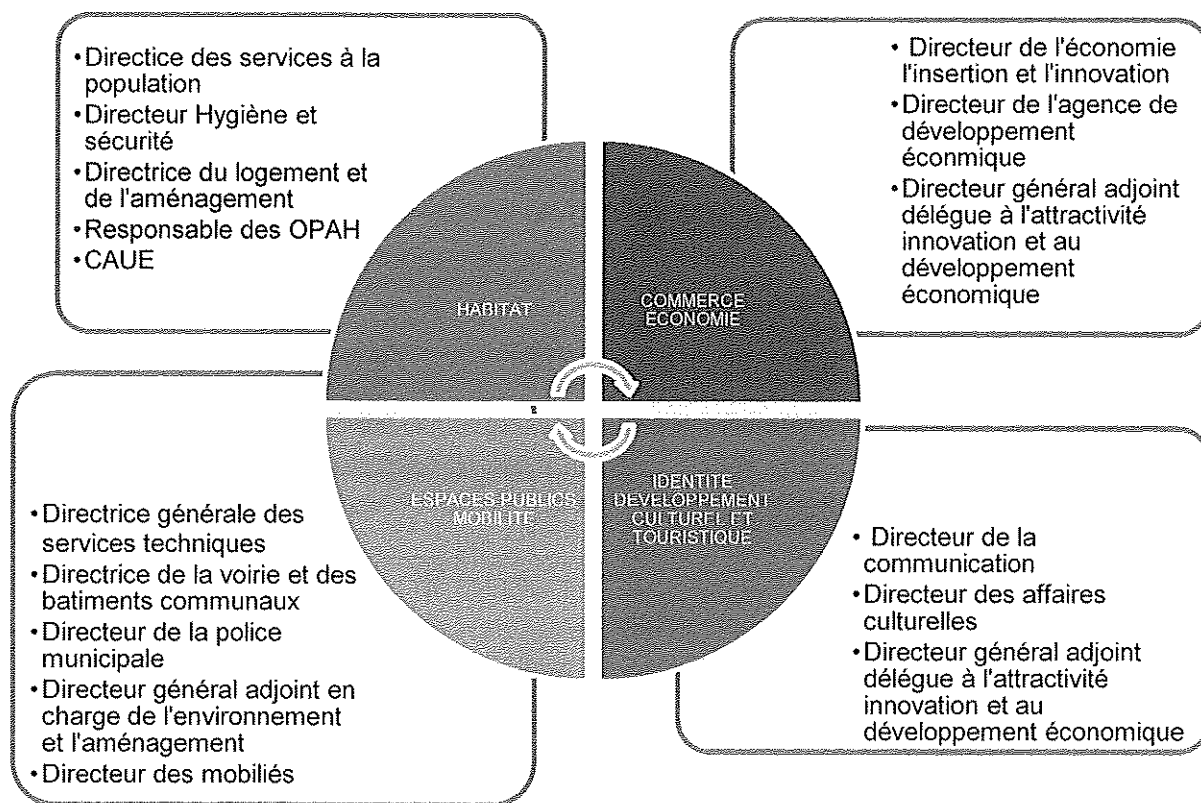
La commune de Vichy vient de créer une Direction du projet de ville. Cette direction est composée de la manière suivante :

- un Directeur (en poste)
- un Directeur adjoint chargé de mission UNESCO (en poste)
- un Manager de centre-ville (en poste)
- un Architecte-conseil (en poste)

DOCUMENT PROJET

Une équipe projet « cœur de ville » est également en place. Elle réunit les techniciens de la Ville et de l'intercommunalité en vue de pouvoir travailler de façon transversale et se réunit régulièrement depuis le début du mois de février.

La Direction du Projet de Ville de Vichy réunit régulièrement le groupe projet « cœur de ville » pour traiter des thématiques cadre de vie, commerce, culture et tourisme.



Un travail est engagé parallèlement avec la SPL Clermont Vichy Auvergne et avec la SEMIV. En outre de premiers échanges ont eu lieu avec l'agence d'urbanisme de Clermont Métropole pour construire un partenariat.

Du point de vue politique une commission dédiée au cœur de ville a été constituée elle se réunit en moyenne tous les 2 mois et réunit des élus dont les délégations portent sur les thématiques de l'habitat, du commerce de l'économie, de la santé et des solidarités, de la culture de l'animation, du sport...

Parallèlement une grande concertation a été initiée : Vichy 2030 qui a été l'occasion de comprendre les attentes de plus de 2000 citoyens Vichyssois sur l'avenir de leur ville.

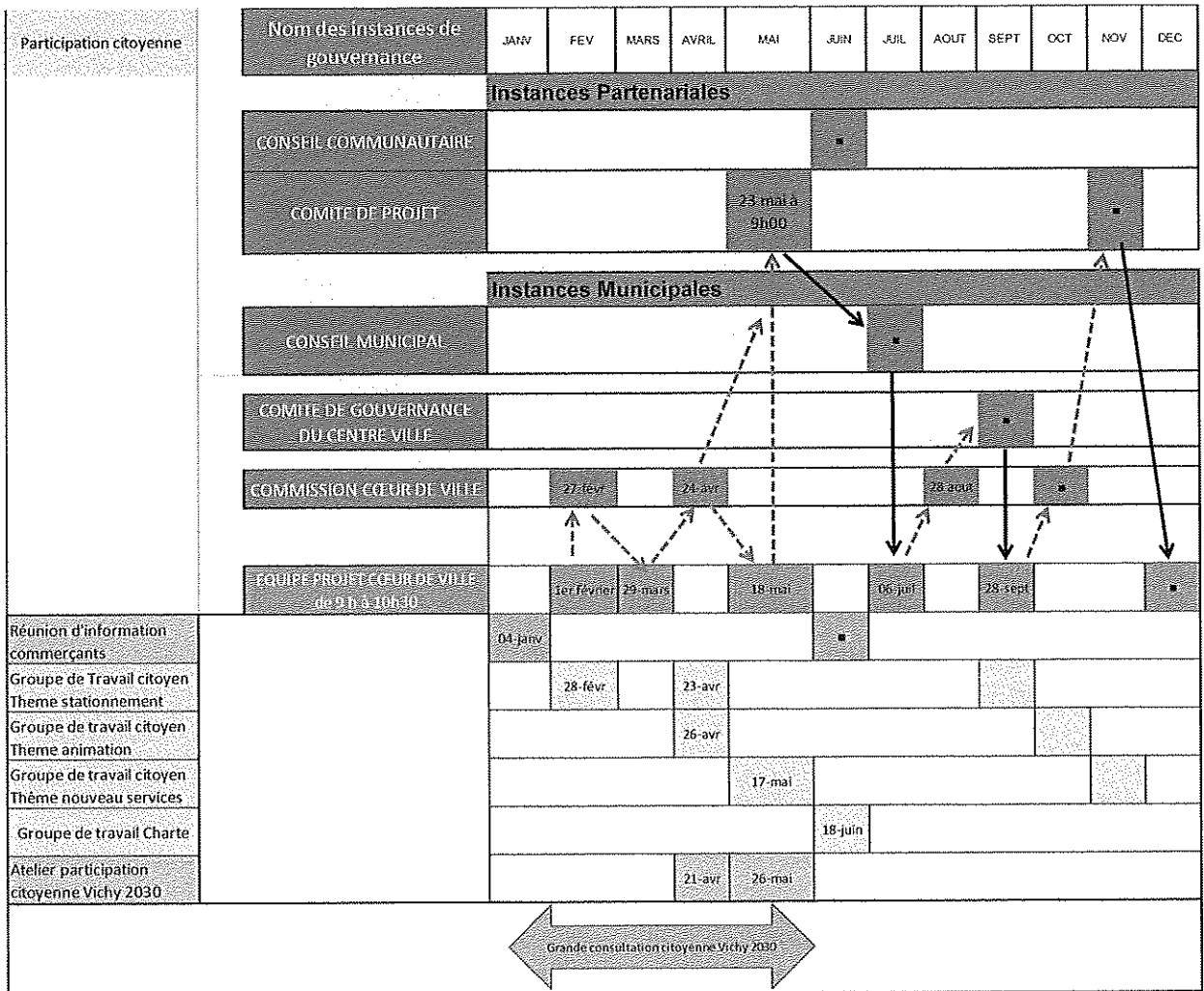
Enfin, le 4 janvier 2018, le Maire de Vichy a réuni tous les commerçants pour leur présenter la démarche de dynamisation du cœur de ville et les a invités à participer à des ateliers. Depuis, cinq ateliers de travail avec les commerçants qui le souhaitent se sont déjà tenus, et une nouvelle série est prévue à l'automne.

A l'automne également, sera organisée pour la première fois la réunion du comité de gouvernance du Cœur de ville qui regroupera non seulement les acteurs institutionnels mais également les principaux acteurs privés de la ville.

A partir de la signature de la convention cadre et pour toute la durée de la convention l'EQUIPE DE PROJET PARTENARIALE « CŒUR DE VILLE », sous la supervision du directeur de projet, assure la coordination des maîtres d'ouvrage et le bon déroulement et enchaînement des différentes opérations ainsi que l'ordonnancement général du programme à mener.

DOCUMENT PROJET

Cette équipe regroupe les différents acteurs techniques du projet (chargé de projet, services municipaux et d'agglomération et pilote les réunions/comités techniques thématiques) et s'appuie sur les experts techniques mobilisés au sein des services déconcentrés de l'Etat et des partenaires. A chaque étape du dispositif les experts techniques des partenaires seront invités à une réunion technique permettant de préparer les instances décisionnelles et en particulier le Comité de Projet.



Article 4. Comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Maire de Vichy.

Il est composé de la façon suivante :

- Le Préfet de département, le sous-préfet de l'arrondissement de Vichy assistés du référent de l'Etat désigné par le Préfet et des services de l'Etat : la DDT, La DRAC (UDAP), la DIRECCTE
- Les Partenaires Financeurs : La Caisse des dépôts et consignations, Action Logement, Le Conseil Régional, Le Conseil Départemental,
- Les Partenaires Locaux y sont représentés dont la CCI et la chambre des métiers.

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il se réunit de façon formelle à minima de façon trimestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Le premier comité de Projet s'est tenu le 23 mai 2018.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une durée de six (6) ans et demi, à savoir jusqu'en décembre 2024.

Ce délai intègre une **phase d'initialisation** de dix-huit (18) mois maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation du cœur de ville.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la **seconde phase dite de déploiement**.

La phase de déploiement ne pourra excéder cinq (5) ans, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront au 31 décembre 2022, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute **évolution de l'économie générale de la convention** ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une **gestion évolutive du plan d'actions**, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers signataires de la présente convention, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elle sera soumise au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement.

A tout moment, d'ici au 31 décembre 2022, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une **action supplémentaire** au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action signataires de la présente convention et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6. Phase d'initialisation

6.1. Réalisation du diagnostic

a) Activités

Dès signature de la présente convention, les collectivités engageront la réalisation d'un diagnostic de la situation de leur cœur d'agglomération afin d'identifier les forces sur lesquelles capitaliser et les faiblesses qui devront être dépassées dans la mise en œuvre du programme.

Si la collectivité dispose déjà d'un tel diagnostic, elle pourra soit le transmettre en l'état, s'il correspond aux attendus du programme, soit mettre à profit la phase d'initialisation pour réaliser certaines études d'actualisation ou d'approfondissement.

Le diagnostic sera réalisé à l'échelle d'un périmètre d'étude intégrant la ville-centre ainsi que tout ou partie de l'intercommunalité à laquelle elle appartient. Ce périmètre (le « Périmètre d'étude » ci annexé) permettra notamment d'identifier les interactions (complémentarités, concurrences, fractures, etc.) entre certaines fonctions du cœur d'agglomération et le reste du bassin de vie, ceci afin d'envisager les rééquilibres et renforcements que pourrait nécessiter la redynamisation du cœur d'agglomération.

Le diagnostic doit couvrir les cinq (5) axes sectoriels mentionnés ci-après de sorte à permettre une appréhension systémique de la situation du cœur d'agglomération :

- Axe 1 – De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Axe 2 – Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Axe 3 – Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- Axe 4 – Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Axe 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Il devra également intégrer les thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.

Plus spécifiquement, les Parties conviennent que le diagnostic réalisé par les Collectivités de l'agglomération de Vichy, comprendra les études suivantes :

Référence	Description succincte de l'étude	Calendrier de réalisation (lancement)	Budget (€ TTC)
THEME 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville			
D.1a	En vue de réhabiliter 250 logements : Définition d'un référentiel et d'une boîte à outils à destination des propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre « Unesco » visant à accélérer la réhabilitation d'immeubles	Octobre 2018	30 000
D.1b	Réalisation de modélisation 3 D des résultats de l'étude D1a	Mars 2019	30 000
D.2	Mission de cadrage des orientations stratégiques du quartier « Vichy LAC d'Allier »	Juillet 2018	48 000
D.3	Etude de repérage et de calibrage et de	Octobre	30 000

	faisabilité visant la production de 250 logements neufs notamment sur 3 ilots pré opérationnels	2018	
D.4	Etude juridique et technique relative à l'optimisation du montage opérationnel des opérations prioritaires (Création SEMOP? SPLA?...)	Septembre 2018	20 000 CDD
D.5	Evaluation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2013-2018	Fin avril 2018	40 430
THEME 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré			
D.6	Etude /enquête qualitative visant à identifier les besoins des consommateurs/clients/visiteurs du centre de Vichy	juin 2018	15 000
D.7	Etude d'opportunité d'une conciergerie de centre-ville	décembre 2018	20 000
D.8	Etude et ingénierie visant la réalisation : <ul style="list-style-type: none"> - d'un diagnostic de l'offre touristique (offre hôtelière et hébergement de groupe) - Des préconisations sur l'hébergement de groupe 	Septembre 2018	50 000
THEME 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions			
D.9	Etude conjointe gare et connexion	juin 2018	36 000
D.10	Etude de circulation visant à équilibrer le trafic de transit et résidentiel en cœur de ville comprenant des scénarios de passage de rue circulées en élargissement du plateau piétonnier et des secteurs zone 30	octobre 2018	100 000
D.11	Etude de faisabilité technique relative au parking souterrain à créer à proximité du Palais des Congrès (square du Général Leclerc)	septembre 2018	50 000
D.12	Etude de diagnostic puis révision et développement de la signalétique piétonne, cyclable et touristique (y compris bornes patrimoniales et réflexion sur la gestion d'espace de stationnement multifonctionnels)	mars 2019	40 000
THEME 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine			
D.13	Programme pour le projet d'un centre touristique d'interprétation de Vichy et du Thermalisme	novembre 2018	50 000
D.14	Etude pour l'Aménagement de l'entrée de ville Square Albert 1er (marché subséquent de maîtrise d'œuvre)	Juillet 2018	150 000

DOCUMENT PROJET

D.15	Etude programmatique pour l'aménagement de la place Charles de Gaulle et le Parc des Sources avec une approche liée à l'usage et à la démarche du design	novembre 2018	50 000
D.16	Deux études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de ces deux places jusqu'en phase AVP	Décembre 2018	200 000
D.17	Etude technique, juridique et financière des copropriétés bénéficiant d'un passage commerçant (Elysée Palace, Passage Clémenceau, Passage Giboin)	novembre 2018	20 000
D.18	Etude de Maitrise d'œuvre Mise lumière de l'église Saint Blaise	Avril 2018	15 480
THEME 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics			
D.19	Enquête qualitative relative aux types de services à développer à destination des actifs	décembre 2018	15 000
D.20	Etude relative à l'offre de locaux d'activité permettant de répondre aux besoins notamment de reprise/création pour les professionnels de santé	Mars 2019	15 000
D.21	Etude relative à la création d'un nouvel accès et réaménagement de la médiathèque (plus de visibilité depuis l'espace public dans une logique d'ouverture plus large au public)	Septembre 2018	30 000
D.22	Etude maîtrise d'œuvre pour le Palais des Congrès - Opéra visant la restauration couverture et verrière salle Berlioz ainsi que sa mise en accessibilité	Aout 2017 Juin 2018	130 000
D.23	Etude visant à identifier les lieux d'accueil de nouveaux étudiants tout en améliorant les synergies et complémentarités entre formations, par exemple via des équipements spécialisés mutualisés.	2019	30 000
D.24	Etude de faisabilité des aménagements sportifs au centre omnisports et dans la boucle des isles	2017	28 500
D.25	Mise à jour de l'étude programmation pour la rénovation complète du Centre Culturel Valéry Larbaud adressé avenue Foch	Septembre 2018	100 000
D.26	Etude d'Inventaire, d'évaluation et de projection des infrastructures numériques	Septembre 2018	CDD

L'avancement de l'élaboration du Diagnostic fera l'objet de présentation lors des séances du Comité de projet.

b) Soutiens des partenaires à l'élaboration du diagnostic (optionnel)

La réalisation du diagnostic par les Collectivités sera facilitée par la mobilisation des soutiens de certains des partenaires signataires de la présente convention dans les conditions définies à l'article 2.

6.2. Préparation du projet de redynamisation du cœur de ville

a) Activités

Les Collectivités complètent la définition d'une stratégie d'intervention puis l'élaboration d'un projet de redynamisation du cœur de ville (le « **Projet** »).

Ce projet devra détailler :

- le projet urbain d'ensemble du cœur de ville, ses grandes orientations par axe et les résultats attendus à l'issue de son déploiement ;
- le périmètre envisagé de l'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) au sein duquel s'inscriront l'essentiel des actions (*en préparation de la création des ORT dans la loi*) ;
- les actions de redynamisation envisagées pour chacun des axes avec, notamment, (i) la justification de leur pertinence au regard du diagnostic et de leur faisabilité (maturité, soutenabilité financière, calendrier de réalisation réaliste, etc.) ; et (ii) les modalités de mise œuvre envisagées ; enfin (iii) les objectifs de résultat définis par le comité de projet.
- le budget global consolidé du projet, comprenant notamment les participations des budgets généraux et annexes des collectivités, les parts des maîtres d'ouvrage quand les collectivités ne le sont pas, et les parts attendus des partenaires cofinanceurs.
- le calendrier global de déploiement du projet.

Comme pour le diagnostic, le projet devra intégrer de façon systématique les thématiques transversales de transition énergétique et écologique, d'innovation, de recours au numérique et d'animation des centres-villes.

L'avancement de l'élaboration du projet fera l'objet de présentation lors de séances du Comité de Projet.

6.3. Mise en œuvre des actions matures

Le programme doit permettre de faire évoluer les cœurs de ville dans des délais assez rapides, en complément d'actions déjà engagées par les collectivités, avec des premières actions soutenues dès 2018.

Pour cette raison, les Parties ont convenu que des actions suffisamment matures et en cohérence avec ce que devrait être le projet de redynamisation du cœur de ville, pourraient être lancées dès la phase d'Initialisation, donc avant que l'ensemble du diagnostic et du projet soient élaborés.

Il s'agit des actions suivantes :

Référence	Description succincte	Calendrier de réalisation	Budget 2018 (€ TTC)	Partenaires Financeurs concernés
AM.1	Accompagnement des propriétaires privés pour mettre en valeur les immeubles et produire une offre de logement réhabilités en cœur de ville notamment Aide au ravalement de façades revue en juillet 2018	Octobre 2018	93 000	Voir fiche projet en annexe
AM.2	Relance de la construction d'habitat neuf notamment avec dès 2018 la mise en place des conditions de relance du projet d'écoquartier : mission confiée à la SPL Clermont Auvergne	Septembre 2018	134 000	Voir fiche projet en annexe

AM.3	Accompagnement à l'installation de nouveaux commerces dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et au développement de l'activité des commerces et services déjà présents - Aide à l'installation de commerces en cœur de ville	Septembre 2018	45 300	Voir fiche projet en annexe
AM.4	Promotion de la candidature UNESCO et de Vichy, la Reine des villes d'eaux Stratégie Marketing et Plan de communication : <ul style="list-style-type: none"> - pour communiquer largement et faire connaître la nouvelle ville thermale « reine des villes d'eau » : tourisme et loisirs - pour une meilleure visibilité des commerces et services de Vichy 	Décembre 2019	64 000	Voir fiche projet en annexe
AM.5	Vichy JO 2024 : <ul style="list-style-type: none"> - étude de programmation pour la création d'un pôle performance sur le site du CREPS (portage Région avec soutien de l'agglomération) - Développement économique par le sport avec la modernisation du plateau d'économie sportive de Vichy - Acquisition du site du sporting tennis 	Septembre 2018	878 500	Voir fiche projet en annexe
AM.6	Achever les aménagements du "plateau commercial du quartier thermal" <ul style="list-style-type: none"> - Rues Wilson, Somin, Lucas et Clémenceau - Accompagnement visant la rénovation des passages couverts 	Septembre 2018	1 270 000	Voir fiche projet en annexe
AM.7	Mettre en « lumière » un centre-ville nocturne animé sur les parcours et les centralités (commerciales, touristiques ...) : Première étape de ce plan lumière - Mise en lumière de l'église Saint Blaise et de la rue Clémenceau	Octobre 2018	415 480	Voir fiche projet en annexe
AM.8	Créer/réaménager l'entrée de ville depuis Bellerive avec le réaménagement des carrefours, du square Albert 1er, entrée dans le vieux Vichy et dans la ville thermale	Juillet 2018	120 000	Voir fiche projet en annexe
AM.9	Renforcer les services au public et améliorer leur condition d'accueil avec en première phase des travaux de réhabilitation des écoles Sevigne et F Lafaye, dans le Palais des congrès Opéra, Rénovation du Centre Culturel Valéry Larbaud (salle de concert / reconversion de l'ancienne partie musée) et la médiathèque puis l'aménagement d'un pôle santé	Juin 2018	2 464 530	Voir fiche projet en annexe

AM.10	Renforcer l'attractivité de la ville par la mise en œuvre de services et de projets innovants	2018	147 417	Voir fiche projet en annexe
AM.11	Contribuer à l'objectif de développement du territoire de pleine Santé	2018	6 000 000	Voir fiche projet en annexe

Les Fiches décrivant plus précisément les objectifs, modalités de mise en œuvre et modalités de soutien de ces actions engageables en 2018 figurent en annexe 6 à cette convention.

6.4. Achèvement de la phase d'Initialisation

A l'issue de la préparation du diagnostic et du projet détaillé par le Comité de Projet, les collectivités délibéreront pour valider leurs engagements.

Le Comité régional d'engagement validera ces éléments afin de préciser les modalités de soutien des partenaires financeurs.

Les parties procéderont à la signature d'un avenant actant de l'achèvement de la Phase d'Initialisation et de l'engagement de la phase de déploiement.

Les parties feront leurs meilleurs efforts pour annexer le maximum de Fiches action à la convention lors de la signature de cet avenant.

Article 7. Suivi et évaluation

Un état d'avancement déclaratif simple est soumis trimestriellement au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement. Il met en évidence l'avancement global du projet et de chacun des actions.

Lors de la finalisation d'une action, un rapport détaillant les modalités de mise en œuvre de l'action, les résultats atteints et les modalités de pérennisation des résultats envisagés, est présenté au Comité de projet et transmis au Comité régional d'engagement.

Le Comité régional d'engagement pourra solliciter à mi-contrat un rapport d'avancement déclaratif ou une mission d'évaluation externe.

Le suivi effectué lors du déploiement du projet se conclura par une phase d'évaluation finale afin de juger des résultats du projet. Cette évaluation se réalisera à partir d'une grille qui suivra les cinq (5) axes thématiques, avec certains indicateurs commun au Programme national, et d'autres qui seront librement sélectionnés et propres aux problématiques locales.

Article 8. Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Convention signé en XXX exemplaires, le XXX 2018

Commune	Intercommunalité	Etat
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
Caisse des dépôts	ANAH	Action Logement
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]
Le Département de l'Allier	[Autre Partenaire]	[Autre Partenaire]
[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

ANNEXES

Annexe 1– Livrables des études réalisées dans le cadre du diagnostic

A venir

Annexe 2 – Document de présentation du projet

A venir

Annexe 3 – Plan des périmètres d'intervention

Les périmètres d'interventions seront définies une fois la phase d'initialisation achevée le périmètre présenté ci-après correspond à celui sur lequel la majeure partie des études seront conduites, certaines études ou actions pourront au regard de leur nature ou de leur impact sur l'attractivité du cœur de ville dépasser le périmètre identifié en rose sur la carte ci-joint.

Annexe 4– Calendrier détaillé du projet

[Insérer un planning de GANTT mettant en évidence la temporalité de réalisation des actions, les dépendances entre actions et les principaux jalons d'avancement du projet]

Annexe 5 – Budget détaillé du projet

[Insérer le budget du projet par axe : actions/opérations, estimations des coûts, financements mobilisables, ...]

Annexe 6 – Fiches Actions



Annexe 6 – Fiches Actions (pour actions 2018 et ultérieures)

AM1. Nom de l'action	1 ACCOMPAGNEMENT DES PROPRIETAIRES PRIVES POUR METTRE EN VALEUR LES IMMEUBLES DE LOGEMENT ET PRODUIRE UNE OFFRE DE LOGEMENTS REHABILITE EN COEUR DE VILLE
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 1 car elle permettra d'améliorer la qualité de l'offre résidentielle mais également à l'axe 4 puisqu'elle va indéniablement mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Accompagnement des propriétaires privés pour mettre en valeur le cœur de ville . Dans le cadre de l'OPAH et l'OPAH RU l'agglomération a engagé une action qu'il est indispensable de poursuivre. Cette action s'accompagne d'une aide au ravalement de façades modifiée au Conseil Municipal du 2 juillet qui doit permettre, dans le périmètre de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, de réhabiliter de façon encore plus efficace les immeubles anciens.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en valeur le patrimoine de Vichy • Faire évoluer un dispositif assez peu connu des Vichyssois , faiblement incitatif et peu mobilisé en levier d'action fort pour renouveler les façades du cœur de ville • Se préparer à un éventuel classement au titre de l'UNESCO • Accompagner les propriétaires dont le bien est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable • Poursuivre la dynamique engagée de longue date avec l'ANAH pour que la parc privé soit amélioré • Participer à la mise sur le marché de logements anciens réhabilités répondant notamment aux besoins des actifs du territoire
Intervenants	<p>Ville de Vichy</p> <p>Communauté d'Agglomération de Vichy, Conseil Départemental de l'Allier, Action logement via cœur de ville ? autres financeurs ?</p>
Budget 2018	Pour le ravalement : aide directe au propriétaire de 30 000 euros budgété par Vichy
Budget total 2018	Pour le ravalement 93 000 euros Pour l'aide aux travaux 340 000 euros
Budget 2019 (Estimation)	Pour 2019 proposition d'un objectif de 10 ravalements réalisés soit de budgéter une aide de 30 000 par Vichy, de 30 000 par l'agglomération pour un budget d'investissement des propriétaires privés de 150 000 euros. Si le département prévoyait d'aider à hauteur de 10% la ville de Vichy dans le cadre de cœur de ville, il budgéterait 15 000 euros pour Vichy en 2019, veut-il voir évoluer son dispositif dans le cadre de cœur de ville ?
Modalité de financement	A consolider : Ville, Communauté d'Agglomération de Vichy ? Conseil Départemental de l'Allier ? ANAH cœur de ville ? autres financeurs ?

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018 TTC	
Référence						
I1a	Ingénierie/ravalement architecte conseil pour la Ville de Vichy	0,3 ETP	Juillet 2018	2022	12 000	VICHY,
I1b	Technicien de l'agglomération/ravalement	0,3 ETP	Septembre 2018	2022	3 800	AGGLO
C1	Communication/ravalement	Affichage, Boitage, Réseaux sociaux	Septembre 2018	Juillet 2019	2 000	VICHY, AGGLO, ? CD ? CDV ? autres ?
S1	Subvention aux propriétaires/ ravalement	aide directe versée aux propriétaires dans le cadre de leur ravalement de façade	Septembre 2018	2022	75 000	VICHY, AGGLO CD ?
I2	Ingénierie /OPAH et OPAH RU sur le territoire de la commune de Vichy	Contractuels à temps plein	Janvier 2018	Janvier 2019	67 000	AGGLO 42 000 ANAH 25 000
S2	Subvention OPAH et OPAH RU	aide directe versée aux propriétaires dans le cadre de l'OPAH et OPAH RU	Janvier 2018	Janvier 2019	340 000	AGGLO 32 500 environ CD 32 500 environ ANAH : 275 000 environ
D.5	Evaluation des opérations programmées d'amélioration de l'habitat 2013-2018	Fin avril 2018	Fin avril 2018	Décembre 2018	40 430	AGGLO : 16 846 euros ANAH : 16846 euros

DOCUMENT PROJET

R1	Opération de réhabilitation d'un immeuble de 85 logements adressé au 1-13 rue Fleury Parcelle AM 435 à destination de jeunes actifs	Un permis de construire sera délivré fin juillet	Travaux 2019			ACTION LOGEMENT ?
-----------	--	--	--------------	--	--	--------------------------

☉ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

AM2 Nom de l'action	2 RELANCE DE LA CONSTRUCTION D'HABITAT NEUF A VICHY
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 1 par nature.
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Cette action doit permettre de travailler sur la répartition de l'offre de logement entre le cœur de ville et le futur « éco quartier ». Offrir une alternative à l'habitat ancien en cœur de ville doit permettre à des segments de clientèle complémentaires de s'installer à Vichy tant dans le cœur de ville qu'en bord d'Allier
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un effet de seuil pour pouvoir communiquer sur l'offre de logements neufs à Vichy à l'échelle métropolitaine • Répondre à une demande pour des Catégories Socio Professionnelles supérieures et les catégories socio professionnelles moyennes • Créer une Vitrine et une dynamique nouvelle avec l'ouverture à une écriture architecturale résolument contemporaine le long de l'Allier
Intervenants	Ville de Vichy
Budget 2018	Ville, Communauté d'Agglomération de Vichy ? Région ? Conseil Départemental de l'Allier ? cœur de ville ? autres financeurs ?
	134 000 euros
Modalité de financement	A définir : Communauté d'Agglomération de Vichy, Région ? Conseil Départemental de l'Allier, cœur de ville ? autres financeurs ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio : Nombre d'étude programmées / nombre d'étude livrées. • Nombre de permis de construire délivré
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de logement neuf produit

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget TTC	
Référence						
D.2	Mission de cadrage des orientations stratégiques du quartier « Vichy LAG d'Allier »	Mission confiée à la SPL de mise en place des conditions de relance du projet d'écoquartier	Juillet 2018	Décembre 2018	48 000	VICHY, AGGLO? CD ? CDV ?
D.3	Etude préopérationnelle visant le développement d'habitat neuf en cœur de ville	Etude de repérage et de calibrage et de faisabilité visant la production de 250 logements neufs notamment sur 3 ilots pré opérationnels	Octobre 2018	Février 2019	30 000	VILLE, ANAH ? CD ? CDV ? autres ?
D.4	Etude exploratoire des différents montages opérationnels	Etude juridique et technique relative à l'optimisation du montage opérationnel des opérations prioritaires (Création SEMOP? SPLA? ..)	Septembre 2018	Décembre 2018	20 000	CDC
D.9	Etude conjointe gare et connexion	Définition du programme urbain sur les délaissés SNCF	juin 2018	Décembre 2018	36 000	VILLE, AGGLO ET GARE ET CONNEXION

☉ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	3 ACCOMPAGNEMENT EN VUE DE L'INSTALLATION DE NOUVEAUX COMMERCES
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 2 par nature mais à l'ensemble des axes du programme cœur de ville compte tenu de leurs impacts croisés.
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Accompagnement tant en ingénierie que financièrement à l'installation de nouveaux commerces dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat et le long des deux axes structurants du point de vue commercial (axe Foch Liautey et axe Jean Jaurès)
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Lutter contre la vacance commerciale en cœur de ville • Accompagner les nouveaux porteurs de projets commerciaux et les orienter vers des locaux situés en cœur de ville
Intervenants	<p>Ville de Vichy</p> <p>Vichy Communauté, Conseil régional, Conseil Départemental, DIREECTE ? cœur de ville ? autres ?</p>
Budget 2018	45 300
Modalité de financement	A définir : Conseil régional, Conseil Départemental, DIREECTE ? cœur de ville ? autres ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossier de demande de subvention instruit • Montant cumulé de subventions versées aux nouveaux commerces installés
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de nouveaux commerces installés

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018 TTC	
Référence						
I3	Ingénierie Manager de centre ville pour la Ville de Vichy	Un contractuel a été recruté pour 3 ans à partir du 1 ^{er} mars 2018	1 ^{er} mars 2018	Mars 2021	33 300	VICHY, AGGLO? DIRECTE ? CDV ? autres ?
S3	Subvention (aide directe)	Aide directe à destination des nouvelles implantations commerciales	Juillet 2018	2022	12 000	VICHY 3000 AGGLO 3000 CD ? CR?

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	4 PROMOTION DE LA CANDIDATURE UNESCO ET DE VICHY REINE DES VILLES D EAUX
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à tous les axes car elle a un impact sur l'ensemble des thématiques
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	L'attractivité tant résidentielle qu'économique de Vichy sera particulièrement forte si une stratégie et un plan de communication structurés sont conduits
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Rendre visible la ville de Vichy au travers son positionnement dans le cadre de sa candidature UNESCO • Mettre en place des outils en appui de la démarche de marketing territorial de Vichy
Intervenants	<p>Vichy</p> <p>Communauté d'Agglomération de Vichy, Conseil Régional ? Conseil Départemental de l'Allier, cœur de ville ? autres financeurs ?</p>
Budget global 2018/2019	64 000
Modalité de financement	A définir : Communauté d'Agglomération de Vichy ? Conseil Régional ? Conseil Départemental de l'Allier, Etat Cœur de ville ? autres financeurs ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio : Nombre d'étude programmées / nombre d'étude livrées.
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publication presse et d'espace publicitaire • Nombre cumulé de publication dans lesquels Vichy candidate à l'UNESCO / Reine des villes d'eaux est citée

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget TTC	
Référence						
D6	Enquête qualitative	Mission confiée au cabinet AID visant à identifier les besoins et attentes des consommateurs/clients et visiteurs du cœur de ville de Vichy	Juin 2018	Septembre 2018	13 440	VILLE CDC ?
C3	Communication	Affichage, campagne presse achat d'espace publicitaire	Janvier 2019		Pour 2019 50 000	VICHY, AGGLO? CD ? CDV ? autres ?

⇒ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	5 VICHY JO 2024
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 2 compte tenu de son enjeu économique pour le bassin de vie.
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Vichy souhaite confirmer son positionnement d'excellence en matière d'économie sportive, en investissant massivement dans la modernisation de ses équipements sportifs et en se démarquant par une spécialisation sur la performance sportive et l'hybridation avec le thermalisme. Ces investissements auront vocation d'être plus compétitif pour l'accueil des stages de préparation aux JO 2024 et des équipes en camp de base.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la notoriété de la cité thermale par son positionnement sur le sport • Accueillir un nombre croissant de clients sur ses équipements sportifs
Intervenants	Vichy Communauté Ville de Vichy, CREPS, REGION, ETAT, DEPARTEMENT
Budget global 2018	878 500
Modalité de financement	A définir : Ville de Vichy, CREPS, REGION, ETAT, DEPARTEMENT
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'avancement des études
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Foncier acquis pour Vichy JO 2024 • Nombre d'équipements modernisés • Aménagements et Equipement(s) prévu réalisé(s)

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget TTC	
Référence						
D.8	Etude et ingénierie relative à l'offre hôtelière	Réalisation d'un diagnostic de l'offre touristique (offre hôtelière et hébergement de groupe) Puis des préconisations sur l'hébergement de groupe	Septembre 2018	Juin 2018 ?	50 000	AGGLO CD ? CDV ? autres ?
F1	Achat du terrain situé en entrée de ville dénommé « sporting tennis »	Achat du site du sporting tennis Vichy Bellerive afin de le moderniser et de le positionner comme un site majeur de terre battue en France			800 000	AGGLO 160 000 ? DSFIL 240 000 ? Région 400 000 ? Ligue Aura ? Autres ?
D.23	Etude de faisabilité des aménagements sportifs au centre omnisports et dans la boucle des isles	Cette étude vise à définir si les implantations des équipements sportifs à réaménager peuvent se faire sur différents sites de l'agglomération, et à préconiser les modalités de gestion des flux induits.	Décembre 2017	Septembre 2018	28 500	AGGLO REGION ? CD : voir avec le contrat départemental ? CDV ? autres ?

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	6 ACHEVER LES AMENAGEMENTS DU PLATEAU COMMERCIAL DU QUARTIER THERMAL
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 4 compte tenu de sa nature mais va avoir un impact sur le commerce
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	La rue Wilson situé face au Parc des sources fait l'objet d'aménagement paysagers en 2018 puis la rue Somin et rue Lucas. Les passages couverts ou semis couverts (disposant pour la plupart de verrières et ou marquises) participent fortement à l'identité de la ville Thermale et feront l'objet d'une attention toute particulière.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les aménagements avec le même niveau de qualité que le plateau commerçant • Face au parc des sources disposer d'un espace public permettant d'accueillir de nombreux touristes et clients
Intervenants	<p>Ville de Vichy</p> <p>Communauté d'Agglomération de Vichy, Conseil Régional ? Conseil Départemental de l'Allier, Etat cœur de ville ? autres financeurs ?</p>
Budget global 2018	1 270 000
Modalité de financement	A consolider : Ville de Vichy, REGION plan Thermal, ETAT FSIL DEPARTEMENT ? REGION CŒUR DE VILLE ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'avancement des études
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² de surface aménagée

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018 TTC	
Référence						
D.17	Etude technique, juridique et financière des copropriétés bénéficiant d'un passage commerçant (Elysée Palace, Passage Clémenceau, Passage Giboin)	Analyse technique et juridique de l'état et du statut des différents espaces composant les trois passages sur lesquels il est urgent de faciliter l'engagement de travaux (propriétaires et ou copropriétaires). Un bilan financier et des propositions de montage opérationnel seront requis.	novembre 2018		20 000	VICHY, AGGLO? CDC ? CD ? CDV ? ANAH ? autres ?
A1	Travaux Rue Wilson	Elargissement des trottoirs côté commerces pour redonner du confort aux piétons, réduire la place de la voiture et poursuivre l'aménagement dans un registre hautement qualitatif.	Janvier 2018	Juillet 2018	1 050 000	REGION (Plan Thermal) 280 000 euros DSIPL 546 000 euros Autres ?
A2	Travaux rue Sornin et Lucas	Poursuivre l'aménagement du cœur commerçant dans un registre hautement qualitatif.	Septembre 2018	Juin 2019	200 000	REGION Département ? Etat Cœur de Ville ?

○ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]

DOCUMENT PROJET

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	7 - PLAN LUMIERE, VICHY VILLE D EAU - VILLE LUMINEUSE
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 4 compte tenu de sa nature mais va avoir un impact sur son attractivité économique
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Mettre en « lumière » le centre-ville dans une perspective de classement au patrimoine mondial de l'Unesco est indispensable. Une vie nocturne animée sur les parcours et les centralités (commerciales, touristiques ...) doit pouvoir être accompagnée ; La première étape de ce plan lumière sera la mise en lumière de l'église Saint Blaise
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer davantage de touristes et de visiteurs dans la ville • Leur donner à voir le patrimoine autrement et les encourager à séjourner plus longtemps dans la ville
Intervenants	[Nom de la Collectivité Pilote] [Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget global 2018	415 480 € TTC
Modalité de financement	A définir : Vichy, Communauté d'agglomération de Vichy, DRAC ? REGION au titre Cœur de Ville ? Département ? autres ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'avancement des études
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² de surface/édifices éclairés dans le cadre du Plan Lumière

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018 TTC	
Référence						
D18	Maitrise d'œuvre Mise lumière de l'église Saint Blaise	Projet de mise en valeur intérieure et extérieure et suivi de l'exécution des travaux extérieurs	Avril 2018	Juin 2018	15 480	VICHY, REGION CDV ? autres ?
A3	Travaux Mise lumière de l'église Saint Blaise	Cette église se situe dans les grandes perspectives urbaines du cœur de ville et constitue un symbole fort du Vieux vichy.	Octobre 2018	Décembre 2018	200 000	VICHY DRAC ? REGION (jusqu'à 60% d'aide) CDV ? autres ?
A4	Travaux Mise en lumière de la rue Clémenceau	Eclairage de la rue Clémenceau en reprenant des éléments identitaires de la ville thermale	Octobre 2018	Décembre 2018	200 000	VICHY DRAC ? CDV ? autres ?

☉ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	8 – RENOUVELLEMENT DE L ENTREE HISTORIQUE DE VICHY ET DU VIEUX VICHY
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 4 compte tenu de sa nature mais va avoir un impact sur son attractivité résidentielle (axe 1) et économique (axe 2) mais demandera de travailler également sur la question des mobilités (axe 3)
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Créer/réaménager l'entrée de ville depuis Bellerive avec le réaménagement des carrefours, du square Albert 1er, entrée dans le vieux Vichy et dans la ville thermale
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer davantage de touristes et de visiteurs dans la ville • Donner une nouvelle image de la ville de Vichy : une entrée de ville renouvelée • Apaiser la circulation dans le vieux Vichy et mettre en valeur ce quartier
Intervenants	<p>Ville de Vichy</p> <p>Communauté d'agglomération, Région</p>
Budget 2018	120 000 TTC
Budget global	La première étude de maîtrise d'œuvre lancée coutera 188 510 TTC
Modalité de financement	<p>A consolider : Région Plan Thermal</p> <p>DRAC ?</p> <p>REGION au titre Cœur de Ville ?</p> <p>CDV ? autres ?</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'avancement des études • % de consommation de budget travaux • % de subventions attribuées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Marché de travaux pour le square Albert premier notifié en janvier 2019 • AVP septembre 2018 pour les placettes du Vieux Vichy • Nombre de m² de surface aménagée

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018 TTC	
Référence						
D.14	Marché subsequent de l'accord cadre tête de pont boucle des îles de maîtrise d'œuvre	Etude pour l'Aménagement de l'entrée de ville Square Albert 1 ^{er} avec l'Avant projet relatif aux placettes situées dans le vieux Vichy	Juillet 2018	Fin 2019	120 000	VICHY REGION (Plan thermal) attention financement décroisés DRAC ? CDV ? autres ?

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	9 - RENFORCEMENT DES SERVICES / EQUIPEMENTS PUBLICS DU CŒUR DE VILLE
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'Axe 5 compte tenu de sa nature mais va avoir un impact sur son attractivité économique (axe 2)
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Renforcer les services au public et améliorer leur condition d'accueil avec en première phase des travaux dans l'école Sévigné, dans le Palais des congrès Opéra, du centre culturel Valéry Larbaud et la médiathèque puis à plus long terme l'aménagement d'un pôle santé et d'immobilier en vue d'augmenter la part d'étudiant à Vichy
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Participer à l'augmentation du rayonnement régional de la de Ville • Attirer davantage de nouveau résidents à Vichy • Accompagner le vieillissement de la population résidente
Intervenants	<p>Ville de Vichy et Communauté d'agglomération</p> <p>Villes concernées, La DRAC ? Région ? Département ? l'Etat via cœur de ville ?</p>
Budget global 2018	2 649 350
Modalité de financement	<p>A consolider : Pour l'école Sévigné sur un budget total de 4 500 000, x euros de FEDER Axe 4</p> <p>Compléments : La DRAC ?, la Région ?, le Département ?, l'Etat via cœur de ville ?</p> <p>Pour</p>
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • % de consommation de budget travaux • % de subventions attribuées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Equipement réceptionné, réserves levées

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018	
Référence						
A5	Travaux de rénovation de deux écoles en cœur de ville : Maternelle Sévigné et élémentaire Fernand Lafaye	L'ancien groupe scolaire comptait 3 maternelles et 8 élémentaires, après rénovation il accueillera 5 maternelles et 10 élémentaires, avec en moyenne 22 élèves par classe.	Juin 2017	Septembre 2019	2 200 000	VICHY EUROPE FEDER axe 4 Etat DSIL 2017 : 200 000 € au titre Ecole Sévigné
D.11	Etude de faisabilité pour un parking souterrain adapté aux besoins du renouveau de la ville thermale	Etude de faisabilité technique relative au parking souterrain à créer à proximité du Palais des Congrès (square du Général Leclerc)	septembre 2018	Janvier 2019	50 000	VILLE AGGLO ? CD CDV ? autres ?
D.12	Etude de diagnostic puis révision et développement de la signalétique	Pour un accès aisé aux équipements structurants une nouvelle signalétique piétonne, cyclable et touristique doit être mise en place (y compris bornes patrimoniales et réflexion sur la gestion d'espace de stationnement multifonctionnels)	mars 2019	Septembre 2019	40 000	VILLE AGGLO ? CD ? CDV ? autres ?
D.20	Etude relative à l'offre de locaux d'activité	Elle devra être ciblée pour identifier comment répondre aux	Mars 2019		15 000	VILLE ? AGGLO ? ARS ?

		besoins notamment de reprise/création pour les professionnels de santé				CD ? CDV ? autres ?
D.21	Etude relative à la création d'un nouvel accès et réaménagement de la médiathèque	L'avenue Foch a été réaménagée et il convient d'adresser la médiathèque correctement pour plus de lisibilité depuis l'espace public dans une logique d'ouverture plus large au public	Septembre 2018	Fin 2019	30 000	VILLE DRAC ? AGGLO ? REGION CDV ? autres ?
D.22a	Etude maitrise d'œuvre pour le Palais des Congrès - Opéra	Etude visant la restauration couverture et verrière salle Berlioz	Aout 2017	Décembre 2018	87 750	VILLE DRAC ? AGGLO ? CD ? REGION ? CDV ? autres ?
D.22b	Etude maitrise d'œuvre pour le Palais des Congrès - Opéra	Relative à la mise en accessibilité	Juin 2018	Décembre 2018	96 600	VILLE AGGLO ? CD ? REGION ? CDV ? autres ?
D.23	Etude visant à identifier les lieux d'accueil de nouveaux étudiants	Elle devra aussi améliorer les synergies et complémentarités entre formations, par exemple via des équipements spécialisés mutualisés.	Janvier 2019	Juin 2019	30 000	AGGLO CD ? REGION ? CDV ? autres ?
D25	Mise à jour de l'étude programmation pour la rénovation complète du Centre Culturel Valéry Larbaud adressé avenue Foch	Restauration de la salle de spectacle avec restauration des décors et la rénovation pour un nouvel usage des salles en rez de chaussées rendues disponibles par le départ du musée : création de salles café/concert et/ou	Septembre 2018	Fin 2019	100 000	VILLE AGGLO ? DRAC ? CD ? REGION ? CDV ? autres ?

		répétition				
--	--	------------	--	--	--	--

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	10 RENFORCER L'ATTRACTIVITE DE LA VILLE PAR LA MISE EN ŒUVRE DE SERVICES ET DE PROJETS INNOVANTS
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'ensemble des axes elle est complètement transversale
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	Afin de renouveler fortement la ville un processus itératif d'amélioration continue est engagé il est de nature à encourager le développement de projets innovants.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Attirer davantage de touristes et de visiteurs dans la ville et les encourager à séjourner plus longtemps dans la ville • Rendre la ville plus attractive pour les jeunes ménages et répondre à certains besoin de services non satisfaits.
Intervenants	Vichy Communauté et Ville de Vichy [Noms des Partenaires Financeurs et Partenaires Locaux impliqués dans la mise en œuvre de l'action]
Budget 2018	443 172
Budget global	A définir une fois toutes les études requises rendues
Modalité de financement proposés	A définir : La Caisse des dépôts ?, Région ?, Département ?, l'Etat via cœur de ville ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • % de consommation de budget étude • % de subventions attribuées
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'étude achevées

Contenu de l'Action						
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018	
Référence						
D1a	Du référentiel à la boîte à outils pour accélérer la réhabilitation	En vue de réhabiliter 250 logements : Définition d'un référentiel et d'une boîte à outils à destination des propriétaires d'immeubles situés dans le périmètre « Unesco » visant à accélérer la réhabilitation d'immeubles	octobre 2018	Février 2019	30 000	VILLE CDC Autres ?
D1b	Video « vous pouvez réhabiliter à Vichy »	Réalisation de modélisation 3 D des résultats de l'étude D1	Mars 2018		30 000	VILLE CDC Autres ?
D.10	Etude Circulation intégrant une réflexion autour d'un véhicule autonome	Etude de circulation visant à équilibrer le trafic de transit et résidentiel en cœur de ville comprenant des scénarios de passage de rue circulées en élargissement du plateau piétonnier et des secteurs zone 30	octobre 2018		100 000 (cout global de l'étude)	VILLE AGGLO ? CDC ? Autres ?
D.13	Programme pour le projet d'un centre touristique d'interprétation de Vichy et du Thermalisme	L'équipement phare qui permettra de promouvoir la nouvelle ville Thermale répondra à l'attente des touristes d'une part mais également permettra de disposer d'un outil pertinent associant des acteurs de la recherches et des acteurs de l'économie touristique	novembre 2018		50 000 (cout global de l'étude)	VILLE AGGLO ? CDC ? DRAC ? REGION ?
D.7	Etude d'opportunité d'une conciergerie de centre-ville	Cette étude doit répondre à la question Quels services une conciergerie pourrait apporter - aux touristes - aux clients réguliers et occasionnels du centre ville ?	décembre 2018	Mars 2019	20 000	VILLE CDC ? Autres ?

D.15	Etude programmatique pour l'aménagement de la place Charles de Gaulle et le Parc des Sources avec une approche liée à l'usage et à la démarche du design	En lien avec des spécialistes du design traduire une organisation spatiale permettant aux deux espaces publics emblématiques de la ville de Vichy de répondre à une pluralité d'usages selon les saisons et les profils des usagers.	novembre 2018	Février 2019	50 000 ?	VILLE CDC ? AGGLO ? DRAC ? CD ? CDV ? autres ?
D.19	Enquête qualitative relative aux types de services à développer à destination des actifs		décembre 2018	Mars 2019	15 000	VILLE AGGLO ? Autres ?
A6	Expérimentation de 5 stations pour vélo (36 vélo en libres service) dont la location se fait via une application smartphone (fulldigital)	Investissement relatif aux stations (système de verrouillage des vélos) Investissement liés à l'outil informatique de KOBOO	octobre 2018	Janvier 2019	96 000 72 000	AGGLO VILLE ? CD ? CDC ? DSIL ?
D26	Phase inventaire 1	Inventaire et évaluation des infrastructures numériques existantes	Fin octobre 2018	Fin novembre 2018	N/A	Pris en charge par la CDC
	Phase Projection 2	Projection des besoins en infrastructures numériques pour atteindre la cible fixée en terme de services et usages numériques pour le territoire	Fin novembre 2018	Fin décembre 2018	N/A	Pris en charge par la CDC

⇒ SIGNATURES (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
---------	--------------------	-----------------	-----------------	-----------------	-----------------

DOCUMENT PROJET

[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Nom de l'action	11. CONTRIBUER A L'OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE PLEINE SANTE
Axe de rattachement	Cette action est rattachée à l'ensemble des axes elle est complètement transversale
Etat de validation de la fiche action	Actée au programme d'actions - plan de financement en cours de précision - signature interviendra après validation des financements par les partenaires financiers
Description générale	
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter la pratique sportive et de remise en forme • Rendre lisible l'identité thermale de Vichy et augmenter la part de résidents du bassin de vie qui bénéficient des aménités de la ville thermale
Intervenants	Vichy Communauté Ville de Vichy,
Budget 2018	6 000 0000
Budget global	A définir une fois toutes les études requises rendues
Modalité de financement	A consolider : L' Europe ,L'Etat (CPER FNADT 1 M€) la Région, le Département, Agence de l'eau, la Caisse des dépôts ?, L'ARS ? l'Etat via cœur de ville ?
Indicateurs d'avancement	<ul style="list-style-type: none"> • Pourcentage d'avancement des études
Indicateurs de résultat	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de m² de surface aménagée

Contenu de l'Action							
Opérations		Description	Calendrier		Budget 2018		
Référence							
A7	Aménagement des berges de l'Allier en rive gauche du Lac d'ALLIER	Permettre à tous de faire le tour du lac d'Allier pour une pratique des activités physiques adaptées à chacun et renaturer les rives du Lac.	Octobre 2018	2020	19 700 000 travaux 2018-2019	6 000 000	Agence de l'eau : 800 000 Europe (Feder Loire+PDUI+itinerance) : 685 000 Etat CPER : 400 000 (tranche 2018) Région (CAR+CT Val d'Allier+ CPER + Voie Verte) : 1 776 000 Département : 800 000

⇒ **SIGNATURES** (uniquement la commune et/ou porteur de l'action et les cofinanceurs de l'action)

Commune	[maitre d'ouvrage]	[cofinanceur 1]	[cofinanceur 2]	[cofinanceur 3]	[cofinanceur 4]
[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]	[Signature]
[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]	[Représentant]

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 38 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20/09/2018

Objet de l'acte : DYNAMISATION DU COEUR DE VILLE DE VILLE VICHY : CONVENTION
CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE DE VICHY

.....
Date de décision: 20/09/2018

Date de réception de l'accusé 03/10/2018

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 20SEPT2018_38

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20180920-20SEPT2018_38-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 8 .4

Domaines de competences par themes

Amenagement du territoire

Date de la version de la 19/04/2017

classification :

.....
Nom du fichier : 38.pdf (99_DE-003-200071363-20180920-20SEPT2018_38-DE-
1-1_1.pdf)